

L'an DEUX MIL HUIT, le SAMEDI 6 SEPTEMBRE, à 09 h 06, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en sixième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 11 h 27).

ETAIENT PRESENTS

ANNETTE Gilbert/ ORPHE Monique/ BAREIGTS Ericka/ MAILLOT Gérard/ HOAREAU Jean-François/ PICARD Hajasoa/ LAURET Edmond (arrivé à 09 h 43, au Rapport n° 08/6-03)/ VICTORIA RETOURNAT Danielle/ PESTEL René Louis/ VELOUPOULE MERLO Nalini/ ARMAND Alain/ HUMBLOT Nicole/ ESPERET Jean-Pierre/ BRISSAC-FERAL Claude/ COUDERC Alain/ ADAME Brigitte/ ANDAMAYE Marie-Annick/ CLAIN Claudette/ KICHENIN Virgile/ EUPHRASIE Didier/ CATHERINE Aline/ HOARAU Emmanuel/ ASSABY Maximilien/ ISIDORE Marylise/ DINDAR Ibrahim/ NATIVEL Mickaël/ JAVEL François/ CASSIM-CADJEE Mohammad/ FIDJI Jean-Claude/ NAILLET Philippe/ LOWINSKY Jacques/ SERVANTES Marie/ PAULEE Marie-Thérèse/ PELTIER Hélyette/ FRANCOISE Gérard/ VARONDIN Frédéric/ SALAMA Ali/ BEGUE Rose Blanche/ TOQUET Stéphanie/ CECILERY Nathalie/ JUSTINE Marie Séverine/ TROTET Maryse/ HOARAU Patricia/ BARDIERE Jean-Michel/ VICTORIA René-Paul/ HOARAU Serge/ GERMAIN Claudine/ LOCATE Raziah

ETAIENT REPRESENTES

PONIN-BALLOM Gino		par DINDAR Ibrahim
FOURNÉL Dominique	pour la durée de la séance	par VICTORIA René-Paul
INGAR Iqbal		par HOARAU Serge
SALIMINA Patricia		par TROTET Maryse

Les membres présents, au nombre de 48 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance pris dans le sein du Conseil Municipal. JUSTINE Marie Séverine a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

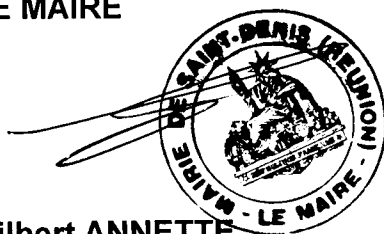
DEPLACEMENTS D'ELUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

Elus	Horaires	Remarques
LAURET Edmond	ARRIVEE à 09 h 43	au Rapport n° 08/6-03
	DEPLACEMENTS	
TOQUET Stéphanie	de 10 h 20 à 10 h 24	du Rapport n° 08/6-12 au Rapport n° 08/6-16
HOARAU Emmanuel	de 10 h 45 à 10 h 55	du Rapport n° 08/6-35 au Rapport n° 08/6-41
HOARAU Serge	de 10 h 50 à 10 h 56	du Rapport n° 08/6-40 au Rapport n° 08/6-42
VICTORIA René-Paul	de 11 h 00 à 11 h 11	du Rapport n° 08/6-44 au Rapport n° 08/6-50

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis le 16 SEP. 2008 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 48 sur 55.

16 SEP. 2008

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE